



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics

Dossier de presse

Création d'une École internationale à Differdange

7 avril 2015

CRÉATION D'UNE ÉCOLE INTERNATIONALE À DIFFERDANGE

Dans le but de diversifier l'offre scolaire, une école internationale publique sera mise en place à Differdange. Elle ciblera prioritairement les jeunes de la région du sud et accueillera à terme quelque 1400 élèves. L'avant-projet de loi afférent a été adopté le 27 mars 2015 par le Conseil de gouvernement.

Avec la mise en place d'une école internationale dans le sud du pays, l'Éducation nationale répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. L'État doit proposer un système éducatif public dans lequel chaque élève ait une chance de réussir, indépendamment de la langue parlée à la maison.

Des offres de formations internationales existent déjà dans les lycées publics du pôle Centre, mais ce n'est pas encore le cas dans le pôle Sud. Or, le développement structurel de l'économie du sud du pays et l'implantation de l'Université du Luxembourg à Belval engendrent une demande accrue pour la scolarisation d'enfants dans des classes internationales.

1. Une école publique, fondé sur l'idée européenne

L'école internationale à Differdange sera une école publique : il n'y aura donc pas de frais d'inscription. Elle fonctionnera selon le système des écoles européennes, auquel elle sera liée par une convention d'agrément.

L'idée européenne, le respect mutuel entre différentes cultures, sera au centre de la vie quotidienne. Elle privilégiera l'ouverture sur le monde extérieur, notamment à travers des stages d'initiation pour les élèves, des activités artistiques, des conférences, etc.

L'école internationale offrira une prise en charge au-delà du temps d'enseignement. Elle accueillera les élèves de 7.30 à 18.00 heures. Les élèves y seront encadrés en dehors des heures de cours. L'offre comprendra des cours d'appui et des mesures de remédiation, des activités culturelles, sportives et scientifiques, ainsi que des apprentissages complémentaires facultatifs.

2. École primaire, école secondaire et voie préparatoire

L'école offrira trois ordres d'enseignement : une école européenne primaire, une école européenne secondaire et une voie préparatoire à l'école européenne. La formation mènera au baccalauréat européen ou donnera accès à une formation professionnelle internationale (qui sera mise en place dans plusieurs lycées techniques).

L'école primaire et l'école secondaire

Les classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire fonctionneront suivant les mêmes programmes, les mêmes critères de promotion et les mêmes grilles horaires que les autres écoles européennes. L'administration, le financement et le personnel relèveront entièrement de l'Éducation nationale.

La nouvelle école proposera deux sections linguistiques, l'une francophone, l'autre anglophone. Outre la langue de la section, les élèves choisiront

- à l'école primaire : une langue parmi le français, l'allemand, l'anglais et le portugais.
- l'école secondaire : ils choisiront en plus une troisième langue parmi ces 4 langues.

L'apprentissage du luxembourgeois (communication orale) en tant que langue d'intégration sera obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire et des classes inférieures de l'école secondaire.

La voie préparatoire

À côté du cursus primaire et secondaire, l'école offrira des classes préparatoires préparant les élèves, qui au terme de leur parcours du primaire ne sont pas encore prêts à intégrer le secondaire de la voie européenne, à intégrer ce système ultérieurement. Cette voie préparatoire reposera dans les grandes lignes sur le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique luxembourgeois, mais aura également des caractéristiques propres.

3. Premières classes et implantation

Vu la demande importante pour des formations internationales au Luxembourg, il est prévu que les premières classes commencent à fonctionner dès la rentrée 2016-2017. L'école démarrera à cette date avec

- une classe francophone et une classe anglophone de la première année de l'école primaire;
- deux classes francophones et deux classes anglophones de la première année de l'école secondaire ;
- cinq classes préparatoires, dont deux classes d'accueil.

Les classes de **l'école primaire** fonctionneront dans un premier temps dans un bâtiment de la commune de Differdange (ancienne Haushaltungsschoul), loué par l'État. Elles s'installeront par la suite dans un nouveau bâtiment qui sera construit sur le campus près du plateau du Funiculaire.

Les classes de **l'école secondaire** seront installées dans un premier temps dans des infrastructures préfabriquées à Differdange. À moyen terme, l'école secondaire sera installée sur le plateau du

funiculaire. (Ce terrain avait été choisi par le gouvernement précédent pour l'implantation d'un nouveau lycée à Differdange, décidée en 2007).

Les classes de la **voie préparatoire** fonctionneront dans un premier temps dans la structure provisoire qui abritera l'école secondaire.

4. Nouvelle construction pour l'enseignement secondaire 'École internationale à Differdange'

La construction

Le terrain d'implantation de la nouvelle école secondaire se situe au bord de la Ville de Differdange, dans un quartier en développement au nom de 'plateau du Funiculaire'.

La construction s'intègre dans le parc communal de la Chiers à proximité immédiate de la ville et des transports en commun tels que bus et trains.

Le bâtiment, conçu de manière très compacte, comporte 4 niveaux, fermés par 5 façades et englobe en son centre le volume de la salle des sports. Les salles de classes et les locaux pour l'administration sont agencés autour. La volumétrie est une réponse à la taille de la parcelle et permet de libérer un maximum de surface pour l'aménagement d'espaces de verdure.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un concept relatif au confort et l'optimisation énergétique d'un lycée, reprenant les objectifs tels que l'utilisation de l'inertie thermique, une bonne isolation thermique de l'enveloppe, un apport maximal en lumière naturelle.

Le programme de construction

Capacité : 800 élèves

Structure d'enseignement

- 19 salles de classe à dimension normale et 11 salles de classe à dimension réduite
- 8 salles spéciales (sciences, informatique, artistique)
- 1 salle de musique
- 1 atelier théâtre

Structures d'administration

- direction (bureaux et salles de réunions)
- administration (bureaux)
- 5 salles d'équipes pédagogiques pour enseignants
-

Structures d'accueil

- salle polyvalente (100 places d'examen)
- restaurant (300 places) et cafétéria (100 places)
- bibliothèque et cybercafé
- foyer scolaire 'école à plein temps'
- SPOS, médecine scolaire,...

Infrastructures sportives

(possibilité d'utiliser en dehors du fonctionnement de l'école)

- hall des sports à 3 unités et salle multifonctionnelle
- vestiaires
- sport extérieur
terrain multisports,
piste d'athlétisme,
installation de saut en longueur

Aménagements extérieurs

- quai pour 4 bus scolaires
- emplacements pour 80 vélos

Les surfaces et volumes

Superficie du terrain :	1,85 ha
Emprise au sol :	5'330 m ²
Surface brute :	17'500 m ²
Volume brut:	105'700 m ³

Le planning

Début travaux préparatoires :	mi 2016
Mise en service :	rentrée 2020

Intervenants

Maître d'ouvrage :

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Département des travaux publics

Administration des bâtiments publics

Division des travaux neufs

Maîtrise d'œuvre :

Architecte : Brück & Weckerle Architekten, Luxembourg

Ingénieur en génie civil : INCA, Niederaanven

Ingénieur en génie technique : Goblet Lavandier, Luxembourg

Organisme agréé : Luxcontrol, Esch-sur-Alzette